Arrêté | Générale | modern

Arrêté n° 2011-014/PR/MENESUP approuvant et rendant exécutoire le Budget prévisionnel de l'Exercice 2011 du CRIPEN.

n° 2011-014/PR/MENESUP

Ministère
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Date de publication
6 janvier 2011

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2011

Date du numéro
15 janvier 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°143/AN/01/2ème L du 1er octobre 2001 portant Organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (MENESUP)

VU La Loi n°151/AN/06/5ème L modifiant la Loi n°96/AN/00/4ème L portant orientation du système éducatif djiboutien

VU La Loi n°149/AN/06/5ème L du 08 août 2006 portant création d'une catégorie d'établissements publics à caractère scientifique, pédagogique et technologique

VU Le Décret n°90-041/PR/EN du 08 avril 1990 organisant le Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Education Nationale (CRIPEN)

VU Le Décret n°2008-0038/PR/MENESUP fixant le statut particulier du Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Education Nationale

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PREdu 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Procès-verbal du Conseil d'Administration du CRIPEN

SUR Proposition du Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Décembre 2010.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget prévisionnel de l'Exercice 2011 du CRIPEN.

Article 2

Ce Budget s’élève pour un montant de :En produits : 334.447.028 DJFDont Subvention du Budget National : 306.047.028Dont Ressources Propres : 28.400.000En charges : 334.447.028 DJFDont Fonctionnement : 297.894.028Dont Investissement : 36.553.000

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Le Président de la République
chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH